

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 10 (1872)  
**Heft:** 34

**Artikel:** M. Thiers jugé par Lamartine  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-181945>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

la moitié, c'est-à-dire 20,000 hommes, privés de travail pendant un mois, sont restés sans salaire. La perte éprouvée par les ouvriers s'élève à 300,000 fr. par jour, soit 1 million 800,000 francs par semaine.

En multipliant cette somme par 4, nombre de semaines contenues dans le mois, on trouve pour chiffre total la somme de 7 millions 200,000 francs comme expression exacte du déficit causé aux ouvriers dans cette circonstance.

Mais cette perte n'est pas la seule, il faut y ajouter celle faite par les patrons, estimée à 5,760,000 fr., plus les pertes faites par l'industrie et l'Etat, estimées à 28,800,000 fr.

Ainsi :

Perte des OUVRIERS : *Sept millions deux cent mille francs.*

Perte des PATRONS : *Cinq millions sept cent soixante mille francs.*

Perte faite par L'INDUSTRIE et l'ETAT : *Vingt-huit millions de francs.*

Total : *Quarante et un millions sept cent soixante mille francs.*

Voilà donc une grève d'un mois qui, selon le journal américain, coûte au pays plus de 41 millions de francs, qu'il faut nécessairement retrancher de la fortune publique.

Les journaux lorrains nous apprennent que les options pour la nationalité française sont de plus en plus nombreuses dans le Haut-Rhin ; les formalités longues et souvent difficiles ne découragent pas ceux qui veulent rester Français.

Ils nous rapportent aujourd'hui une histoire touchante qui s'est passée il y a quelques jours.

Un vieillard de soixante-dix ans, nommé Rotheim, habitant la petite ville de Cernay, se met en route à pied pour aller opter à Lachapelle, située à quelques lieues. Il arrive fatigué au bureau de l'option.

— Vous êtes bien âgé pour opter, lui dit l'employé de la direction du cercle ; ce n'est guère la peine pour le temps qui vous reste à vivre.

— Je sais bien, reprend le vieillard, que je vais bientôt mourir, mais je veux aller au ciel, et pour cela je veux mourir Français.

Et, d'une main tremblante, il signe la déclaration ; puis il reprend son bâton et se remet en route pour gagner sa demeure. La chaleur est forte ; le pauvre homme est exténué ; il s'arrête bientôt sur le bord du chemin ; il s'évanouit et meurt en tenant à la main le certificat qui lui conserve sa nationalité de Français.

Les habitants du pays ont fait des funérailles simples, mais grandes par leur caractère, à ce brave et digne vieillard.

Les journaux français nous donnent le récit de plusieurs dégradations militaires qui ont eu lieu dernièrement à Paris. Voici comment on y procède :

Des détachements des principaux corps de troupes en garnison à Paris sont disposés en quadrilatère. Le condamné est amené dans le centre, et le colonel, qui a le commandement en chef, vient se placer devant lui. Alors un sous-officier arrache les galons, tandis que l'adjudant de service lit à haute voix le dispositif du jugement le condamnant à une peine emportant la dégradation militaire.

Quand cette triste formalité est remplie, le colonel prononce à haute voix la formule de la dégradation : « Au nom du peuple français, vous n'êtes plus digne de porter les armes et de servir dans les armées françaises ; nous vous dégradons. » Un roulement de tambour indique que la dégradation a eu lieu.

Reste la formalité du défilé. Le condamné, accompagné de gendarmes et de soldats sous les armes, se porte à l'extrême droite, et tandis que les tambours battent aux champs et que les clairons sonnent, il passe successivement devant le front des troupes.

#### **M. Thiers jugé par Lamartine.**

M. H. de Lacretelle, dans la *Cloche*, nous montre M. Thiers jugé par Lamartine. La chose ne manque pas d'actualité, on en conviendra :

En sortant de chez Mme Millaud, nous côtoyions l'hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges. J'avais un grand désir de voir cet homme illustre, et mon désir eût été bien plus grand encore, si j'avais pu le deviner dans l'avenir, sur le seuil d'une République dont il aura sans doute l'honneur de fonder l'impérissable édifice.

Nous passions devant la grille. Lamartine jetait un regard entre les arbres, mais ne s'arrêtait pas.

— Pourquoi ne montez-vous jamais chez M. Thiers ? lui demandai-je un jour où il était en veine de confidences.

— Nous avons été autrefois sur le point d'échanger des balles au pied de la tribune, et cela me gêne pour aller dire à Thiers ce que je pense de lui.

— Je me suis toujours étonné que vous le lisiez tant, repris-je. Sa manière est si différente de la vôtre.

— Mon cher enfant, les dissemblances s'attirent. Autrefois, je ne me sentais attiré que par les femmes de race caucasienne, moi dont on a fait si souvent un petit-fils des Celtes. D'ailleurs, Thiers arrive à la profondeur par la transparence, et quand je plonge une partie de mes nuits dans ses eaux, je voudrais ne pas plus en sortir que de celles du Léman par un soleil d'été. Thiers, c'est du bon sens métallisé. Tant que la France aura un homme pareil, elle ne sera pas entièrement perdue. Je suis un peu trop humanitaire et lui un peu trop national peut-être. Mais vienne une crise suprême, son patriotisme a de tels muscles qu'il soulèvera son pays !

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DE LISLE.